



## Qu'est ce que les VLEP ?

Valeurs limite d'exposition professionnelle



Certaines activités professionnelles exposent le travailleur à des substances en suspension dans l'atmosphère (gaz, vapeurs, aérosols...), pouvant être dommageables pour sa santé. Pour prévenir la survenue de pathologies d'origine professionnelle dues à l'exposition à ce polluant, on définit des **niveaux de concentration dans l'atmosphère à ne pas dépasser**.

On distingue :

### Selon leur nature réglementaire :

- **les VLEP contraignantes** : Elles sont fixées par décret en Conseil d'Etat et intégrées à l'article R. 4412-149 du Code du travail. Le dépassement de ces VLEP contraignantes constitue une infraction susceptible d'être sanctionnée pénalement.
- **les VLEP indicatives** : Elles constituent des objectifs de prévention. Certaines sont fixées par arrêté en application de l'article R. 4412-150 du code du travail. Les VLEP indicatives ne représentent qu'un objectif minimal. Les concentrations doivent être maintenues à des niveaux aussi faibles que possibles.

### Selon leur nature technique :

- **valeurs limites d'exposition à court terme (VLCT)** : ce sont des valeurs mesurées sur une durée maximale de 15 minutes. Leur respect prévient les risques d'effets toxiques immédiats ou à court terme.
- **valeurs limites de moyenne d'exposition (VME)** : mesurées ou estimées sur la durée d'un poste de travail de 8 heures, elles sont destinées à protéger les travailleurs des effets à moyen ou long terme. La VME peut être dépassée sur de courtes périodes, à condition de ne pas dépasser la VLCT (si elle existe).

### Conséquences pour les entreprises

Elles consistent essentiellement en des mesures de prévention et de contrôle précisées dans le code du travail. Il y a notamment des obligations de contrôle et de corrections éventuelles en cas de dépassement (art. R4412-27 à R4412-29) et d'informations (art. R4412-30 et R4412-79), pouvant aller jusqu'à l'arrêt du travail aux postes concernés.

Des mesures de contrôle plus strictes sont applicables en cas d'exposition à des agents CMR (art.4412-76).



### Liens utiles :

- [Liste des VLEP contraignantes](#)
- [Liste des VLEP indicatives réglementaires](#)



# VLEP

## Valeur Limite d'Exposition Professionnelle

Certaines activités professionnelles exposent le travailleur à des substances en suspension dans l'atmosphère, pouvant être dommageables pour sa santé. Pour y pallier, des niveaux de concentration, à ne pas dépasser, ont été définis pour ces substances qui peuvent être présentes dans des produits de nettoyage.

### Conséquences pour les entreprises

*Elles consistent essentiellement en des mesures de prévention et de contrôle, précisée dans le code du travail en cas de dépassement. Cela peut aller jusqu'à l'arrêt du travail aux postes concernés.*

*En cas d'exposition à des agents CMR, le chef d'entreprise est obligé d'effectuer des mesures par une société spécialisée.*

*L'inspecteur du travail peut également le contraindre à effectuer ces mêmes mesures si le composant présent dans l'atmosphère a une VLEP contraignante.*

**Lien utile :** Consultez [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)  
 Liste des VLEP contraignantes  
 Liste des VLEP indicatives réglementaires

#### VLEP contraignantes (réglementaires)

Elles sont fixées par décret en Conseil d'Etat et intégrées à l'article R.4412-149 du Code du travail. Le dépassement de ces VLEP réglementaires constitue une infraction susceptible d'être sanctionnée pénalement.

#### VLEP indicatives

Elles constituent des objectifs de prévention. Certaines sont fixées par arrêté en application de l'article R. 4412-150 du code du travail. Les VLEP indicatives ne représentent qu'un objectif minimal. Les concentrations doivent être maintenues à des niveaux aussi faibles que possibles.

#### VLCT «valeurs limites d'exposition à court terme»

Ce sont des valeurs mesurées sur une durée maximale de 15 minutes. Leur respect prévient les risques d'effets toxiques immédiats ou à court terme.

#### VME «valeurs limites de moyenne d'exposition»

Mesurées ou estimées sur la durée d'un poste de travail de 8 heures, elles sont destinées à protéger les travailleurs des effets à moyen ou long terme.

La VME peut être dépassée sur de courtes périodes, à condition de ne pas dépasser la VLCT (si elle existe).

Utilisez de préférence des produits sans VLEP ou au moins sans composé ayant une VLEP contraignante.



\* Sans Valeur Limite d'Exposition Professionnelle.



# EYREIN industrie

Z.I. La Croix-St-Pierre  
 19800 EYREIN  
 Tél. 05 55 27 65 27  
 Fax 05 55 27 66 08  
[www.eyrein-industrie.com](http://www.eyrein-industrie.com)